

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en k€)	2023	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	13 712	11 252
Production immobilisée	-	181
Subventions	193	395
Reprises de provisions et transfert de charges	3 740	2 485
Autres produits	96	5
PRODUITS D'EXPLOITATION	17 741	14 318
Achats de mat. prem. et autres appro. (& var. stocks)	385	242
Autres achats et charges externes	9 096	7 636
Impôts et taxes	314	314
Frais de personnel	8 342	6 926
Dotations aux amortissements et provisions	630	806
Autres charges	377	201
CHARGES D'EXPLOITATION	19 143	16 125
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 402	- 1 807
Produits Financiers	- 5	330
Charges Financières	147	11
RESULTAT FINANCIER	- 152	319
Produits Exceptionnels	-	2 886
Charges exceptionnelles	12	3 151
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 12	265
Impôts sur les bénéfices	- 1 057	- 1 041
RESULTAT NET	- 509	712



**Comptes Sociaux
et Annexes
au 31 décembre 2023**

Certifié conforme

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes.

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF DU BILAN

BILAN ACTIF (en k€)	2023	2022
Frais de recherche et de développement	-	-
Autres immobilisations incorporelles	490	423
Immobilisations corporelles	545	689
Prêts et autres immobilisations financière	82	67
ACTIF IMMOBILISE	1 117	1 179
Stocks et encours	169	172
Clients et comptes rattachés	22 467	17 306
Autres créances	38 585	40 727
Disponibilités et valeurs mobilières	2 227	1 473
Comptes de régularisation	521	371
ACTIF CIRCULANT	63 968	60 049
<i>Ecart de conversion actif</i>		
TOTAL ACTIF	65 085	61 228

PASSIF DU BILAN

BILAN PASSIF (en k€)	2023	2022
Capital social	3 459	3 459
Réserves	346	346
Report à nouveau	30 632	31 344
Résultat de l'exercice	- 509	- 712
Subventions d'investissements	-	-
CAPITAUX PROPRES	33 928	34 437
Avances conditionnées	24	116
Provisions pour risques	608	608
Provisions pour charges	1 102	830
Dettes financières sur établissements de crédit		
Dettes financières diverses	16 490	13 443
Fournisseurs et comptes rattachés	2 567	3 677
Dettes fiscales et sociales	6 293	5 136
Autres dettes		-
Produits constatés d'avance et régul.passif	4 072	2 981
DETTES	29 423	25 237
<i>Ecart de conversion passif</i>		
TOTAL PASSIF	65 085	61 228

DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, la société THALES SERVICES NUMERIQUES SAS, Associé unique de ERCOM ENGINEERING RESEAUX COMMUNICATIONS, a été consultée par voie de décisions écrites par le Président de la Société, en application de l'article 15 des statuts de la Société, sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président et rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique constate que l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par une perte de - 508.838,10 euros.

L'Associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter la perte de l'exercice 2023 en totalité au compte « report à nouveau » qui passe ainsi de 30.631.594,96 euros à 30.122.756,86 euros.

Conformément à la loi, il est rappelé qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette décision est adoptée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'Associé unique.

Le Président



Cyril AUTANT

L'Associé unique



THALES SERVICES NUMERIQUES SAS

ERCOM ENGINEERING RESEAUX COMMUNICATIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

ERCOM ENGINEERING RESEAUX COMMUNICATIONS

Société par actions simplifiée unipersonnelle
RCS VERSAILLES 339 719 775

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société ERCOM ENGINEERING RESEAUX COMMUNICATIONS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ERCOM ENGINEERING RESEAUX COMMUNICATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le 19 juin 2024

Dominique MULLER

Associé

DocuSigned by:
 Dominique MULLER
BB71BD4B0A704E6...



**Comptes Sociaux
et Annexes
au 31 décembre 2023**

TABLE DES MATIERES

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT	4
Faits Marquants de l'exercice	6
Principes, règles et méthodes comptables.....	7
1.1. Méthodes comptables	7
1.2. Changement de méthode et comparabilité des exercices.....	7
1.3. Immobilisations incorporelles et corporelles	7
1.4. Immobilisations financières	8
1.5. Stocks.....	8
1.6. Créances.....	9
1.7. Trésorerie.....	9
1.8. Provisions pour risques et charges.....	9
1.9. Intégration fiscale	10
Notes sur le bilan.....	11
2.1. Immobilisations	11
2.2. Stocks.....	12
2.3. Etats des créances.....	12
2.4. Disponibilités et valeurs mobilières.....	13
2.5. Ecart de conversion actif et passif.....	13
2.6. Comptes de régularisation actif et passif.....	13
2.7. Capitaux propres.....	13
2.8. Provisions pour Risques et Charges	14
2.9. Emprunts et dettes.....	14
Notes sur le compte de résultat.....	15
3.1. Ventilation du chiffre d'affaires	16

3.2.	Autres produits d'exploitation	15
3.3.	Charges d'exploitation.....	16
3.4.	Résultat financier.....	16
3.5.	Résultat exceptionnel.....	16
3.6.	Participation.....	17
3.7.	Impôts sur les bénéfices.....	17
	Autres informations	17
4.1.	Détail des charges à payer et produits à recevoir par poste de bilan	17
4.2.	Engagements hors bilan	18
4.3.	Ventilation de l'effectif.....	18
4.4.	Rémunération des dirigeants	18
4.5.	Honoraires des Commissaires aux Comptes	18
4.6.	Informations sur les sociétés liées	18

BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

ACTIF DU BILAN

BILAN ACTIF (en k€)	2023	2022
Frais de recherche et de développement	-	-
Autres immobilisations incorporelles	490	423
Immobilisations corporelles	545	689
Prêts et autres immobilisations financière	82	67
ACTIF IMMOBILISE	1 117	1 179
Stocks et encours	169	172
Clients et comptes rattachés	22 467	17 306
Autres créances	38 585	40 727
Disponibilités et valeurs mobilières	2 227	1 473
Comptes de régularisation	521	371
ACTIF CIRCULANT	63 968	60 049
<i>Ecart de conversion actif</i>		
TOTAL ACTIF	65 085	61 228

PASSIF DU BILAN

BILAN PASSIF (en k€)	2023	2022
Capital social	3 459	3 459
Réserves	346	346
Report à nouveau	30 632	31 344
Résultat de l'exercice	- 509	- 712
Subventions d'investissements	-	-
CAPITAUX PROPRES	33 928	34 437
Avances conditionnées	24	116
Provisions pour risques	608	608
Provisions pour charges	1 102	830
Dettes financières sur établissements de crédit		
Dettes financières diverses	16 490	13 443
Fournisseurs et comptes rattachés	2 567	3 677
Dettes fiscales et sociales	6 293	5 136
Autres dettes		-
Produits constatés d'avance et régul.passif	4 072	2 981
DETTES	29 423	25 237
<i>Ecart de conversion passif</i>		
TOTAL PASSIF	65 085	61 228

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en k€)	2023	2022
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	13 712	11 252
Production immobilisée	-	181
Subventions	193	395
Reprises de provisions et transfert de charges	3 740	2 485
Autres produits	96	5
PRODUITS D'EXPLOITATION	17 741	14 318
Achats de mat. prem. et autres appro. (& var. stocks)	385	242
Autres achats et charges externes	9 096	7 636
Impôts et taxes	314	314
Frais de personnel	8 342	6 926
Dotations aux amortissements et provisions	630	806
Autres charges	377	201
CHARGES D'EXPLOITATION	19 143	16 125
RESULTAT D'EXPLOITATION	- 1 402	- 1 807
Produits Financiers	- 5	330
Charges Financières	147	11
RESULTAT FINANCIER	- 152	319
Produits Exceptionnels	-	2 886
Charges exceptionnelles	12	3 151
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 12	- 265
Impôts sur les bénéfices	- 1 057	- 1 041
RESULTAT NET	- 509	- 712

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait également une durée de 12 mois.

RESULTAT

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 65.085 K€.

Le résultat net comptable 2023 est une perte de -509 K€ contre une perte de -712 K€ en 2022.

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le Crédit d'impôt Recherche au titre de 2023 est de 1.057 K€ (contre 1.041 K€ en 2022).

INTEGRATION FISCALE

A compter de l'exercice 2020, la société ERCOM, comme sa société mère CRYSTAL, a rejoint une intégration fiscale régie par l'article 223A du CGI et ayant comme société mère la société THALES SA, dont le siège social est situé 4 Rue de la Verrerie, 92190 MEUDON.

GOVERNANCE & MODIFICATION DES STATUTS

Le 12 Avril 2023, l'associé unique a décidé de refondre les statuts de la société en vue de les adapter au fonctionnement et à la direction générale.

En application des articles 11.1 et suivants des nouveaux statuts, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de Président de M. Cyril AUTANT pour une durée de cinq exercices (jusqu'à l'exercice qui clôturera au 31/12/2027).

Il a également décidé de nommer en application des articles 11.5 et suivants, Monsieur Romain WALLER en qualité de Directeur Général pour une durée de cinq années (jusqu'à l'exercice qui clôturera au 31/12/2027).

GUERRE EN UKRAINE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie ayant eu lieu le 24 février 2022, et les conséquences liées aux sanctions prises à l'égard de la Russie, n'ont pas eu d'incidence financière sur les comptes clos le 31 Décembre 2022.

Les analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact opérationnel et financier non significatif, au regard de l'activité faiblement exposée au marché russe et ukrainien. Par ailleurs, ce conflit n'interfère pas directement dans la chaîne d'approvisionnement de l'activité d'ERCOM.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03, relatif au plan comptable général mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

1.2. Changement de méthode et comparabilité des exercices

Les comptes annuels de ERCOM sont établis selon les principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du Plan Comptable Général, tels que définis dans le règlement ANC n°2014-03 modifié par les règlements ultérieurs. Ces principes sont détaillés dans chacune des notes ci-après.

Comparabilité des comptes

En mai 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRSIC) a publié une décision relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies ayant les caractéristiques suivantes :

- L'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite,
- Le montant des avantages dépend de l'ancienneté,
- Ce montant est plafonné à un nombre déterminé d'années de services consécutives.

L'application de cette décision conduit à répartir les droits projetés, non pas sur la durée de présence des salariés dans l'entreprise, mais sur les dernières années d'acquisition des droits, en tenant compte le cas échéant des paliers d'acquisition.

En France, l'Autorité des Normes Comptables a parallèlement modifié la recommandation ANC n°2013-02 afin d'y introduire cette méthode comptable.

Compte tenu du caractère non matériel pour la société, l'impact (45 k€) a été enregistré dans le compte de résultat de la période, en résultat d'exploitation.

1.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'application des règlements CRC 02-10 et CRC 04-06 n'a pas eu d'incidence sur les comptes dans la mesure où les immobilisations utilisées par l'entreprise ne sont pas décomposables. L'analyse des durées d'utilisation des biens immobilisés ne fait pas ressortir de différence significative par rapport aux durées d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	1 à 3 ans
Brevets	5 ans
Agencements, aménagements des terrains	6 à 10 ans
Constructions	10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Du fait de l'intégration d'ERCOM dans le Groupe THALES, à compter de l'exercice 2019, ERCOM a révisé ses critères d'activation afin de mieux appréhender les perspectives commerciales futures dans la valorisation de ses frais de développement. Aucun frais de R&D n'a été immobilisé depuis 2019, via l'enregistrement d'une production immobilisée au crédit du compte de résultat (voir notes 2.1 et 3.2)

Les frais de Recherche et Développement immobilisés au bilan au 31/12/2018 ont continué d'être amortis selon les règles d'amortissement historiques, sur 3 ans (voir notes 2.1 et 3.3) et sont complètement amortis au 31/12/2021.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au coût de production ou d'acquisition sont constituées également d'achats de logiciels et de licences qui sont amortis sur une durée comprise entre 1 et 3 ans en linéaire.

Les marques développées par la société ne sont pas valorisées dans les comptes.

1.4. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût net d'acquisition, diminué des éventuelles provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, au cours de change de clôture pour les sociétés étrangères, rectifiée le cas échéant pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés. Les méthodes retenues pour évaluer cette dernière prennent notamment en considération les prévisions de trésorerie ou les multiples comparables.

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition. En cas d'évaluation à une valeur inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constatée.

1.5. Stocks

En 2023, ERCOM a procédé à l'évaluation des stocks suivant la méthode "Coût Unitaire Moyen Pondéré", comme lors de l'exercice précédent.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et celles libellées en monnaie étrangère sont converties sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice.

Ces créances sont éventuellement dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu en application de la méthode suivante :

- les créances non recouvrées sont transférées en créances douteuses lorsqu'elles sont non soldées à la date d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, et lorsque le risque d'irrecouvrabilité est important (dépôt de bilan prévisible, cessation d'activité de clients étrangers)
- les créances douteuses ou litigieuses sont provisionnées en fonction :
 - de l'ancienneté de la créance en appliquant une règle statistique selon laquelle les créances impayées de plus de 6 mois sont provisionnées à 50% et celles impayées de plus de 9 mois sont provisionnées à 100%
 - du statut de chaque pièce comptable (créance antérieure au dépôt de bilan, réclamation en cours, litige...) ou de la solvabilité du client pour les créances exigibles (poursuites en cours, client étranger sans actif en France ...)

1.7. Trésorerie

Les actifs de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur historique d'acquisition. Lorsque la valeur liquidative de ces valeurs de placement est supérieure à leur prix d'acquisition, elle ne peut être retenue comme valeur au bilan ; dans le cas contraire la moins-value latente éventuelle donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation.

1.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes. Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes de retraite obligatoire (Sécurité sociale, régimes complémentaires ARRCO et AGIRC) pour lesquels la charge de l'entreprise se limite aux cotisations versées. Celles-ci sont enregistrées dans l'exercice où elles sont encourues.

Dans le cadre de l'accord sur les dispositions sociales applicables aux salariés français du Groupe THALES (accord du 23 novembre 2006, avenant 6 du 31 mars 2011 et accord du 23 février 2017), la Société accorde à ses salariés des indemnités de fin de carrière, un compte épargne temps de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme (médaille du travail et semaine exceptionnelle de congés payés l'année où le salarié atteint 35 ans d'ancienneté dans le Groupe). Certains cadres dirigeants du Groupe bénéficient par ailleurs d'un régime de retraite supplémentaire.

Conformément aux dispositions de la recommandation ANC 2013-02, ces avantages qualifiés de régimes à prestations définies sont provisionnés dans les comptes sur la base d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des unités de crédit projetées en prenant en compte les évolutions de salaire. Cette méthode, qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des avantages auxquels ses états de service lui donneront droit à la date prévue, intègre des hypothèses d'actualisation financière, d'inflation, de mortalité, de rotation du personnel.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la détermination des engagements sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,71 %
- Taux d'inflation : 2,35 %
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 3,94%

1.9. Chiffre d'affaires

ERCOM procède à la reconnaissance de son Chiffre d'affaires de la manière suivante :

- Produits : reconnaissance du Chiffre d'Affaires à la livraison des licences.
- Services : reconnaissance du Chiffre d'Affaires par étalement sur la période du contrat (maintenance).

1.10. Intégration fiscale

Les conventions d'intégration fiscale liant celui-ci aux filiales sont toutes strictement identiques et prévoient :

- Le reversement par la filiale à la mère d'une contribution égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat au cas où celui-ci serait bénéficiaire,
- L'absence de tout droit à créance au profit de la filiale en raison du transfert éventuel à la mère d'un déficit fiscal.

NOTES SUR LE BILAN

2.1. Immobilisations

Actif immobilisé Brut	2023	2022
Immobilisation Incorporelles	18 590	18 370
Frais de Recherche et Développement	15 964	15 964
Concessions, brevets, marques	2 626	2 077
Autres immobilisations incorporelles		329
Immobilisation Corporelles	5 530	5 379
Installations techniques, matériel et outillages	143	143
Autres installations, agencements, aménagement	2 270	2 229
Matériel de transport	13	13
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 104	2 993
Immobilisation Financières	82	79
Autres immobilisations Financières	82	79
TOTAL GENERAL	24 202	23 828

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes au 31/12/2023 = 24.202 K€

Actif immobilisé	Ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 370	549	329	18 590
Immobilisations corporelles	5 379	163	12	5 530
Immobilisations financières	79	24	22	81
TOTAL	23 828	736	362	24 202

Immobilisations incorporelles :

Du fait de l'intégration d'ERCOM dans le Groupe THALES, à compter de l'exercice 2019, ERCOM a révisé ses critères d'activation afin de mieux appréhender les perspectives commerciales futures dans la valorisation de ses frais de développement. Aucun frais de R&D n'a été immobilisé depuis 2019, via l'enregistrement d'une production immobilisée au crédit du compte de résultat (voir notes 1.3 et 3.2) :

Amortissements au 31/12/2023 = 23.084 K€

Amortissements	Ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	17 947	178	26	18 099
Immobilisations corporelles	4 690	295		4 985
Immobilisations financières	12	-	12	-
TOTAL	22 649	474	38	23 084

Les frais de Recherche et Développement immobilisés au bilan sont complètement amortis au 31/12/2021.

Détail des immobilisations :

Nature des biens immobilisés	Brut 2023	Amortis.	Net 2023	Net 2022
Frais recherche et developpement	15 964	15 964	-	-
Concessions et droits	2 626	2 136	490	94
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	329
Inst. techn. mat.out.indust	143	143	0	-
Autres installations, agencements, aménagement	2 270	1 881	389	535
Materiel de transport	13	13	-	-
Mat.de bureau et informat et mobilier	3 104	2 948	156	153
Immob incorp en cours	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Dépôt et Cautionnement Versés	82	-	82	67
TOTAL	24 202	23 085	1 117	1 179

2.2. Stocks

Stocks	Brut 2023	Dépréciation	Net 2023	Net 2022
Stocks de pdts finis	169	-	169	172

Stock de produits finis :

- ERCOM a procédé à un inventaire physique au 31/12/2023. La valorisation du stock a été faite selon la méthode du CUMP, afin de refléter la réalité de la rotation du stock et tenir compte des retours des produits à valeur zéro.
- Le rapprochement entre le stock théorique, suivi dans le nouveau SAP by Design, mis en place en 2023, et le stock physique inventorié, a dégagé un écart non significatif.
- Pas de dépréciation à constater au 31/12/2023.

2.3. Etats des créances

Créances Clients	2023	A un an	A plus d'un an	2022
Clients et comptes rattachés	22 889	22 889	-	18 029
Provision pour dépréciation	- 423			- 723
TOTAL	22 467	22 889	-	17 306

- Le poste Clients est principalement constitué de :
 - 1 M€ de clients de l'activité cybersécurité (1,3 M€ en 2022)
 - 21,9 M€ de clients intercos SUNERIS (16,7 M€ en 2022), lié aux refacturations de frais de services (loyers, frais IT et administratifs) par ERCOM à SUNERIS. Ce montant doit s'apprécier par rapport au compte courant entre ERCOM et SUNERIS au passif (16,5 M€). Il conviendra d'imputer le compte courant créditeur au passif sur le compte client débiteur à l'actif, afin d'ajuster à la baisse les comptes d'actif et de passif.
- La provision pour dépréciation des comptes clients s'élève à 423 K€ au 31/12/2023 contre 723 K€ au 31/12/2022). La variation sur la période provient essentiellement de la reprise d'une provision pour créance irrécouvrable ancienne (371 K€) dont la contrepartie a été passée en autres charges (pertes sur créances irrécouvrables), pour une opération sans effet sur le résultat de l'année.

Autres Créances	2023	A un an	A plus d'un an	2022
Personnel & Org. Sociaux	109	109		82
Etats – impôts	802	802		2 026
Autres	37 674	37 674		38 619
TOTAL	38 585	38 585	-	40 727

- Etat – Impôts pour 802 K€ (2.026 K€ en 2022)
Ce poste est principalement constitué des positions débitrices de TVA au 31/12/2023.
La variation à la baisse par rapport à 2022 s'explique par le règlement par l'Etat du Crédit Impôt Recherche (CIR) 2019 en Septembre 2023 pour 1,2 M€.
Pour rappel, depuis son intégration dans le groupe THALES en Janvier 2019, ERCOM n'a plus le statut de PME au sens communautaire du terme, et pour cette raison, ne peut plus se faire rembourser sa créance de CIR l'année suivante de sa déclaration.
- Le poste « Autres » pour 37.674 K€ (38.619 K€ en 2022) est principalement constitué :
 - du compte courant de ERCOM vis-à-vis de sa société mère THALES SERVICES NUMERIQUES (CRYSTAL avant la fusion de CRYSTAL dans TSN en 2022) qui s'élève à 33,2 M€ (contre 34,9 M€ au 31/12/22). Ce compte courant inclut la créance issue de la cession par ERCOM des titres de sa filiale SUNERIS (créée par apport partiel actif de l'activité Défense en 2015) à sa société mère CRYSTAL, cession réalisée en 2017 dans le cadre de la réorganisation juridique du Groupe. Les variations par rapport à 2022 sont liées aux flux de trésorerie entre TSN et ERCOM sur la période.
 - du compte courant d'intégration fiscale de ERCOM vis-à-vis de THALES SA pour un montant de 4,6 M€ et qui correspond aux montants de CIR déclarés par ERCOM sur les années 2020, 2021, 2022 et 2023. Le solde des créances CIR est constaté vis-à-vis de THALES SA, société de tête de l'intégration fiscale de SUNERIS depuis le 1er Janvier 2020 et sera remboursé à ERCOM par THALES SA 3 ans plus tard pour chaque année, s'il n'a pas été imputé entretemps.

2.4. Disponibilités et valeurs mobilières

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2023 à 2.227 K€, représentés intégralement par les comptes courants bancaires (+1.473 K€ au 31/12/2022).

2.5. Ecarts de conversion actif et passif

Aucun écart de conversion actif et passif n'a été constaté dans les comptes au 31 décembre 2023.

2.6. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance pour 521 K€ (371 K€ au 31/12/2022).

2.7. Capitaux propres

Capital social = 3 459 K€

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital Social
Titres en début d'exercice	399 940	8,65	3 459
Titres en fin d'exercice	399 940	8,65	3 459

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Affectation Résultat 2022	Résultat 2023	Autre	Clôture
Capital social	3 459				3 459
Réserve légale	346				346
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	31 344	- 712			30 632
Résultat	- 712	712	- 509		- 509
Subvention	-			-	-
Capitaux propres	34 437	0	- 509	-	33 928

2.8. Provisions pour Risques et Charges

Nature des provisions	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Provisions pour risques	608	-	-	608
Provisions pour charges	830	272	-	1 102
TOTAL	1 438	272	-	1 710

Les provisions pour risques sont composées de provisions pour litiges : aucune variation sur la période.

Les provisions pour charges sont composées uniquement par la provision pour Indemnités de fin de carrière (IFC). Ces provisions sont calculées selon le processus des IFC du groupe THALES (voir note 1.8).

2.9. Emprunts et dettes

Etat des dettes	2023	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	2022
Etablissements de crédit	-	-		-
Dettes financières diverses	16 490	16 490		13 443
Fournisseurs	2 567	2 567		3 677
Dettes fiscales & sociales	6 293	6 293		5 136
Autres dettes	-	-		-
Produits constatés d'avance	4 072	4 072		2 981
TOTAL	29 422	29 422		25 237

ERCOM n'a aucune dette envers les Etablissements de Crédit.

Les dettes financières diverses correspondent au compte courant de ERCOM vis-à-vis de sa société sœur SUNERIS. La variation à la hausse sur la période se justifie par des mouvements de trésorerie entre les deux sociétés sur la période (voir note 2.3 sur le compte clients : Il conviendra d'imputer le compte courant créditeur au passif sur le compte client débiteur à l'actif, afin d'ajuster à la baisse les comptes d'actif et de passif.)

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 4.072 K€ (2.981 K€ au 31/12/2022).

Les produits constatés d'avance sont composés de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur (essentiellement les contrats de maintenance annuelle).

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 31.712 K€ au 31/12/2023 contre 11.252 K€ au 31/12/2022.

Nature du chiffre d'affaires	2023	2022
Vente de produits finis	1 665	1 618
Prestation de services	12 047	9 634
TOTAL	13 712	11 252

L'activité « Cybersécurité » a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 9,9 M€ contre 7,8 M€ en 2022, soit une croissance de 26%, principalement tirée par les ventes constatées sur la gamme de produits historiques CRYPTOSMART.

ERCOM a également facturé sur l'exercice 3,8 M€ de services inter compagnies (loyers, services de direction générale, financiers, RH et Informatique) à sa société sœur SUNERIS (contre 3,4 M€ en 2022).

Soit un total de chiffre d'affaires de 13,7 M€ en 2023 contre 11,3M€ en 2022.

3.2. Autres produits d'exploitation

- Production immobilisée :

Pour rappel, du fait de l'intégration d'ERCOM dans le Groupe THALES, à compter de Janvier 2019, ERCOM a révisé ses critères d'activation afin de mieux appréhender les perspectives commerciales futures dans la valorisation de ses frais de développement. Aucun frais de R&D sur les produits développés par la société n'a été immobilisé depuis 2019 via l'enregistrement d'une production immobilisée au crédit du compte de résultat (voir notes 1.3 et 2.1).

- Reprises sur amortissement, provisions et transferts de charges :

Ce poste inclut principalement 3.368 K€ de transfert de charges d'exploitation (refacturations de frais de développement R&D à THALES) contre 2.471 K€ en 2022.

3.3. Charges d'exploitation

Charges d'exploitation	2023	2022
Achats de matières premières	381	57
Variation de stock	3	185
Autres Achats et charges externes	9 096	7 636
Impôts et Taxes	314	314
Salaires et traitements	5 390	4 576
Charges sociales	2 952	2 349
Dotations aux amort. sur immob.	448	410
Dotations aux prov. sur actif circulant	72	250
Dotations aux provisions pour R&C	110	145
Autres charges	377	201
TOTAL	19 143	16 125

Le résultat d'exploitation est de -1.402 K€ au 31/12/2023 contre -1.827 K€ au 31/12/2022.

Globalement, les achats et les charges externes passent de 7.636 K€ en 2022 K€ à 9.096 K€ en 2023, principalement en raison de coûts engagés sur la période spécifiquement dans le cadre du développement du produit « Hub DR ».

La masse salariale globale, y compris les charges sociales passe de 6.926 K€ en 2022 à 8.342 K€ en 2023, pour un effectif moyen de 65 personnes en 2023 contre 60 pour l'exercice précédent. L'essentiel de ce différentiel est soit refacturé à SUNERIS dans le cadre de convention de services inter compagnies (voir point 3.1), soit à THALES SIX via le transfert de charges dans le cadre de la refacturation des frais liés au développement de l'activité CITADEL (voir point 3.2).

3.4. Résultat financier

Résultat Financier	2023	2022
Produits Financiers	- 5	330
Charges Financières	147	11
Résultat Financier	- 152	319

- Les charges financières se composent essentiellement de l'ajustement annuel de la provision pour indemnités de fin de carrière (IFC), qui est fonction du taux d'actualisation utilisé par rapport à 2022.

3.5. Résultat exceptionnel

Résultat Exceptionnel	2023	2022
Produits Exceptionnels	-	2 886
Charges Exceptionnelles	12	- 3 151
Résultat exceptionnel	- 12	- 265

- Les charges exceptionnelles incluent le passage en perte des titres Zoom pour 12 K€ (provisionnés à 100% depuis 2019). La reprise de provision correspondante a été passée en contrepartie dans les comptes de reprise de provision (voir point 3.2), opération sans effet sur le résultat de l'année.

3.6. Participation

Aucune participation n'a été constatée au 31.12.2023.

3.7. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 31/12/2023 est de -1.057 K€ et correspond au Crédit d'Impôt Recherche (-1.041 K€ en 2022).

AUTRES INFORMATIONS

4.1. Détail des charges à payer et produits à recevoir par poste de bilan

- Produits à recevoir

Produits à recevoir	2023	2022
Clients FAE	-	9
Clients FAE SUNERIS	10 090	5 258
Clients FAE Thales	-	-
Autres frais de personnel	-	8
Total	10 090	5 275

- Charges à Payer

Dettes fournisseurs et rattachés	2023	2022
Fournisseurs FNP	1 515	3 261
Fournisseurs FNP intercos Suneris	-	-
Fournisseurs FNP intercos Thales	-	-
Total	1 515	3 261

Dettes fiscales et sociales	2023	2022
Dettes prov. congés payés	497	472
Autres frais de personnel	207	67
Primes et Bonus à payer	613	541
Org.soc. congés à payer	235	223
Org. sociaux aut. charges à payer	346	325
CAP CVAE	1	56
CAP taxe d'apprentissage	5	0
CAP contrib.soc.solidarite	1	1
CAP TVS	27	18
CAP part. effort construction	84	61
CAP AGEFIPH	13	13
Total	2 028	1 777

4.2. Engagements hors bilan

Au 31/12/2023, ERCOM ne présente aucun engagement hors bilan.

4.3. Ventilation de l'effectif

Les effectifs d'ERCOM au 31/12/2023 sont de 67 personnes dont 63 sont des cadres.

4.4. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

4.5. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Au titre de l'exercice 2023, les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 27 K€.

4.6. Informations sur les sociétés liées

	Crystal devenu TSN	Suneris	Thales Six GTS France	Thales SA	Thales Global Services	Thales Digital factory	Thales Services Numériques	TOTAL
Créances entités liées		11 841		26	854		40	12 761
Dettes entités liées			2		25	154	91	90
Comptes courants entités liées	33 168	16 490		4 482				21 160

Depuis son intégration dans le Groupe THALES en Janvier 2019, ERCOM est désormais consolidée dans le Groupe THALES.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NA.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2022 avait également une durée de 12 mois.

RESULTAT

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 65.085 K€.

Le résultat net comptable 2023 est une perte de -509 K€ contre une perte de -712 K€ en 2022.

CREDIT D'IMPOT RECHERCHE

Le Crédit d'impôt Recherche au titre de 2023 est de 1.057 K€ (contre 1.041 K€ en 2022).

INTEGRATION FISCALE

A compter de l'exercice 2020, la société ERCOM, comme sa société mère CRYSTAL, a rejoint une intégration fiscale régie par l'article 223A du CGI et ayant comme société mère la société THALES SA, dont le siège social est situé 4 Rue de la Verrerie, 92190 MEUDON.

GOVERNANCE & MODIFICATION DES STATUTS

Le 12 Avril 2023, l'associé unique a décidé de refondre les statuts de la société en vue de les adapter au fonctionnement et à la direction générale.

En application des articles 11.1 et suivants des nouveaux statuts, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de Président de M. Cyril AUTANT pour une durée de cinq exercices (jusqu'à l'exercice qui clôturera au 31/12/2027).

Il a également décidé de nommer en application des articles 11.5 et suivants, Monsieur Romain WALLER en qualité de Directeur Général pour une durée de cinq années (jusqu'à l'exercice qui clôturera au 31/12/2027).

GUERRE EN UKRAINE

L'invasion de l'Ukraine par la Russie ayant eu lieu le 24 février 2022, et les conséquences liées aux sanctions prises à l'égard de la Russie, n'ont pas eu d'incidence financière sur les comptes clos le 31 Décembre 2022.

Les analyses de l'exposition de l'entité conduisent à un impact opérationnel et financier non significatif, au regard de l'activité faiblement exposée au marché russe et ukrainien. Par ailleurs, ce conflit n'interfère pas directement dans la chaîne d'approvisionnement de l'activité d'ERCOM.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03, relatif au plan comptable général mis à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite, ainsi qu'aux avis et recommandations ultérieurs de l'Autorité des Normes Comptables.

1.2. Changement de méthode et comparabilité des exercices

Les comptes annuels de ERCOM sont établis selon les principes comptables généralement admis en France et selon les dispositions du Plan Comptable Général, tels que définis dans le règlement ANC n°2014-03 modifié par les règlements ultérieurs. Ces principes sont détaillés dans chacune des notes ci-après.

Comparabilité des comptes

En mai 2021, le comité d'interprétation des normes IFRS (IFRSIC) a publié une décision relative à la répartition du coût des services associés à un régime à prestations définies ayant les caractéristiques suivantes :

- L'acquisition définitive des avantages est conditionnée à la présence dans l'entreprise au moment du départ à la retraite,
- Le montant des avantages dépend de l'ancienneté,
- Ce montant est plafonné à un nombre déterminé d'années de services consécutives.

L'application de cette décision conduit à répartir les droits projetés, non pas sur la durée de présence des salariés dans l'entreprise, mais sur les dernières années d'acquisition des droits, en tenant compte le cas échéant des paliers d'acquisition.

En France, l'Autorité des Normes Comptables a parallèlement modifié la recommandation ANC n°2013-02 afin d'y introduire cette méthode comptable.

Compte tenu du caractère non matériel pour la société, l'impact (45 k€) a été enregistré dans le compte de résultat de la période, en résultat d'exploitation.

1.3. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

L'application des règlements CRC 02-10 et CRC 04-06 n'a pas eu d'incidence sur les comptes dans la mesure où les immobilisations utilisées par l'entreprise ne sont pas décomposables. L'analyse des durées d'utilisation des biens immobilisés ne fait pas ressortir de différence significative par rapport aux durées d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Logiciels informatiques	1 à 3 ans
Brevets	5 ans
Agencements, aménagements des terrains	6 à 10 ans
Constructions	10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans

Du fait de l'intégration d'ERCOM dans le Groupe THALES, à compter de l'exercice 2019, ERCOM a révisé ses critères d'activation afin de mieux appréhender les perspectives commerciales futures dans la valorisation de ses frais de développement. Aucun frais de R&D n'a été immobilisé depuis 2019, via l'enregistrement d'une production immobilisée au crédit du compte de résultat (voir notes 2.1 et 3.2)

Les frais de Recherche et Développement immobilisés au bilan au 31/12/2018 ont continué d'être amortis selon les règles d'amortissement historiques, sur 3 ans (voir notes 2.1 et 3.3) et sont complètement amortis au 31/12/2021.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au coût de production ou d'acquisition sont constituées également d'achats de logiciels et de licences qui sont amortis sur une durée comprise entre 1 et 3 ans en linéaire.

Les marques développées par la société ne sont pas valorisées dans les comptes.

1.4. Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût net d'acquisition, diminué des éventuelles provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'utilité devient inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, au cours de change de clôture pour les sociétés étrangères, rectifiée le cas échéant pour tenir compte de la valeur intrinsèque des sociétés. Les méthodes retenues pour évaluer cette dernière prennent notamment en considération les prévisions de trésorerie ou les multiples comparables.

Les autres immobilisations financières sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition. En cas d'évaluation à une valeur inférieure au coût historique, une provision pour dépréciation est constatée.

1.5. Stocks

En 2023, ERCOM a procédé à l'évaluation des stocks suivant la méthode "Coût Unitaire Moyen Pondéré", comme lors de l'exercice précédent.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et celles libellées en monnaie étrangère sont converties sur la base du cours de change à la clôture de l'exercice.

Ces créances sont éventuellement dépréciées par voie de provision afin de tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu en application de la méthode suivante :

- les créances non recouvrées sont transférées en créances douteuses lorsqu'elles sont non soldées à la date d'ouverture d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, et lorsque le risque d'irrecouvrabilité est important (dépôt de bilan prévisible, cessation d'activité de clients étrangers)
- les créances douteuses ou litigieuses sont provisionnées en fonction :
 - de l'ancienneté de la créance en appliquant une règle statistique selon laquelle les créances impayées de plus de 6 mois sont provisionnées à 50% et celles impayées de plus de 9 mois sont provisionnées à 100%
 - du statut de chaque pièce comptable (créance antérieure au dépôt de bilan, réclamation en cours, litige...) ou de la solvabilité du client pour les créances exigibles (poursuites en cours, client étranger sans actif en France ...)

1.7. Trésorerie

Les actifs de trésorerie sont comptabilisés à leur valeur historique d'acquisition. Lorsque la valeur liquidative de ces valeurs de placement est supérieure à leur prix d'acquisition, elle ne peut être retenue comme valeur au bilan ; dans le cas contraire la moins-value latente éventuelle donne lieu à la comptabilisation d'une provision pour dépréciation.

1.8. Provisions pour risques et charges

Les provisions sont estimées en fonction des données connues de la société à la date d'arrêté des comptes. Elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.

Le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes de retraite obligatoire (Sécurité sociale, régimes complémentaires ARRCO et AGIRC) pour lesquels la charge de l'entreprise se limite aux cotisations versées. Celles-ci sont enregistrées dans l'exercice où elles sont encourues.

Dans le cadre de l'accord sur les dispositions sociales applicables aux salariés français du Groupe THALES (accord du 23 novembre 2006, avenant 6 du 31 mars 2011 et accord du 23 février 2017), la Société accorde à ses salariés des indemnités de fin de carrière, un compte épargne temps de fin de carrière ainsi que d'autres avantages à long terme (médaille du travail et semaine exceptionnelle de congés payés l'année où le salarié atteint 35 ans d'ancienneté dans le Groupe). Certains cadres dirigeants du Groupe bénéficient par ailleurs d'un régime de retraite supplémentaire.

Conformément aux dispositions de la recommandation ANC 2013-02, ces avantages qualifiés de régimes à prestations définies sont provisionnés dans les comptes sur la base d'une évaluation actuarielle, selon la méthode des unités de crédit projetées en prenant en compte les évolutions de salaire. Cette méthode, qui consiste à évaluer, pour chaque salarié, la valeur actuelle des avantages auxquels ses états de service lui donneront droit à la date prévue, intègre des hypothèses d'actualisation financière, d'inflation, de mortalité, de rotation du personnel.

Les hypothèses actuarielles utilisées pour la détermination des engagements sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,71 %
- Taux d'inflation : 2,35 %
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 3,94%

1.9. Chiffre d'affaires

ERCOM procède à la reconnaissance de son Chiffre d'affaires de la manière suivante :

- Produits : reconnaissance du Chiffre d'Affaires à la livraison des licences.
- Services : reconnaissance du Chiffre d'Affaires par étalement sur la période du contrat (maintenance).

1.10. Intégration fiscale

Les conventions d'intégration fiscale liant celui-ci aux filiales sont toutes strictement identiques et prévoient :

- Le reversement par la filiale à la mère d'une contribution égale à l'impôt qui aurait grevé son résultat au cas où celui-ci serait bénéficiaire,
- L'absence de tout droit à créance au profit de la filiale en raison du transfert éventuel à la mère d'un déficit fiscal.

NOTES SUR LE BILAN

2.1. Immobilisations

Actif immobilisé Brut	2023	2022
Immobilisation Incorporelles	18 590	18 370
Frais de Recherche et Développement	15 964	15 964
Concessions, brevets, marques	2 626	2 077
Autres immobilisations incorporelles		329
Immobilisation Corporelles	5 530	5 379
Installations techniques, matériel et outillages	143	143
Autres installations, agencements, aménagement	2 270	2 229
Matériel de transport	13	13
Matériel de bureau, informatique, mobilier	3 104	2 993
Immobilisation Financières	82	79
Autres immobilisations Financières	82	79
TOTAL GENERAL	24 202	23 828

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes au 31/12/2023 = 24.202 K€

Actif immobilisé	Ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	18 370	549	329	18 590
Immobilisations corporelles	5 379	163	12	5 530
Immobilisations financières	79	24	22	81
TOTAL	23 828	736	362	24 202

Immobilisations incorporelles :

Du fait de l'intégration d'ERCOM dans le Groupe THALES, à compter de l'exercice 2019, ERCOM a révisé ses critères d'activation afin de mieux appréhender les perspectives commerciales futures dans la valorisation de ses frais de développement. Aucun frais de R&D n'a été immobilisé depuis 2019, via l'enregistrement d'une production immobilisée au crédit du compte de résultat (voir notes 1.3 et 3.2) :

Amortissements au 31/12/2023 = 23.084 K€

Amortissements	Ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	17 947	178	26	18 099
Immobilisations corporelles	4 690	295		4 985
Immobilisations financières	12	-	12	-
TOTAL	22 649	474	38	23 084

Les frais de Recherche et Développement immobilisés au bilan sont complètement amortis au 31/12/2021.

Détail des immobilisations :

Nature des biens immobilisés	Brut 2023	Amortis.	Net 2023	Net 2022
Frais recherche et développement	15 964	15 964	-	-
Concessions et droits	2 626	2 136	490	94
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	329
Inst. techn. mat.out.indust	143	143	0	-
Autres installations, agencements, aménagements	2 270	1 881	389	535
Matériel de transport	13	13	-	-
Mat.de bureau et informat et mobilier	3 104	2 948	156	153
Immob incorp en cours	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-
Dépôt et Cautionnement Versés	82	-	82	67
TOTAL	24 202	23 085	1 117	1 179

2.2. Stocks

Stocks	Brut 2023	Dépréciation	Net 2023	Net 2022
Stocks de pdts finis	169	-	169	172

Stock de produits finis :

- ERCOM a procédé à un inventaire physique au 31/12/2023. La valorisation du stock a été faite selon la méthode du CUMP, afin de refléter la réalité de la rotation du stock et tenir compte des retours des produits à valeur zéro.
- Le rapprochement entre le stock théorique, suivi dans le nouveau SAP by Design, mis en place en 2023, et le stock physique inventorié, a dégagé un écart non significatif.
- Pas de dépréciation à constater au 31/12/2023.

2.3. Etats des créances

Créances Clients	2023	A un an	A plus d'un an	2022
Clients et comptes rattachés	22 889	22 889	-	18 029
Provision pour dépréciation	423	-	-	723
TOTAL	22 467	22 889	-	17 306

- Le poste Clients est principalement constitué de :
 - 1 M€ de clients de l'activité cybersécurité (1,3 M€ en 2022)
 - 21,9 M€ de clients intercos SUNERIS (16,7 M€ en 2022), lié aux refacturations de frais de services (loyers, frais IT et administratifs) par ERCOM à SUNERIS. Ce montant doit s'apprécier par rapport au compte courant entre ERCOM et SUNERIS au passif (16,5 M€). Il conviendra d'imputer le compte courant créditeur au passif sur le compte client débiteur à l'actif, afin d'ajuster à la baisse les comptes d'actif et de passif.
- La provision pour dépréciation des comptes clients s'élève à 423 K€ au 31/12/2023 contre 723 K€ au 31/12/2022). La variation sur la période provient essentiellement de la reprise d'une provision pour créance irrécouvrable ancienne (371 K€) dont la contrepartie a été passée en autres charges (pertes sur créances irrécouvrables), pour une opération sans effet sur le résultat de l'année.

Autres Créances	2023	A un an	A plus d'un an	2022
Personnel & Org. Sociaux	109	109		82
Etats – impôts	802	802		2 026
Autres	37 674	37 674		38 619
TOTAL	38 585	38 585	-	40 727

- Etat – Impôts pour 802 K€ (2.026 K€ en 2022)
Ce poste est principalement constitué des positions débitrices de TVA au 31/12/2023.
La variation à la baisse par rapport à 2022 s'explique par le règlement par l'Etat du Crédit Impôt Recherche (CIR) 2019 en Septembre 2023 pour 1,2 M€. Pour rappel, depuis son intégration dans le groupe THALES en Janvier 2019, ERCOM n'a plus le statut de PME au sens communautaire du terme, et pour cette raison, ne peut plus se faire rembourser sa créance de CIR l'année suivante de sa déclaration.
- Le poste « Autres » pour 37.674 K€ (38.619 K€ en 2022) est principalement constitué :
 - du compte courant de ERCOM vis-à-vis de sa société mère THALES SERVICES NUMERIQUES (CRYSTAL avant la fusion de CRYSTAL dans TSN en 2022) qui s'élève à 33,2 M€ (contre 34,9 M€ au 31/12/22). Ce compte courant inclut la créance issue de la cession par ERCOM des titres de sa filiale SUNERIS (créée par apport partiel actif de l'activité Défense en 2015) à sa société mère CRYSTAL, cession réalisée en 2017 dans le cadre de la réorganisation juridique du Groupe. Les variations par rapport à 2022 sont liées aux flux de trésorerie entre TSN et ERCOM sur la période.
 - du compte courant d'intégration fiscale de ERCOM vis-à-vis de THALES SA pour un montant de 4,6 M€ et qui correspond aux montants de CIR déclarés par ERCOM sur les années 2020, 2021, 2022 et 2023. Le solde des créances CIR est constaté vis-à-vis de THALES SA, société de tête de l'intégration fiscale de SUNERIS depuis le 1er Janvier 2020 et sera remboursé à ERCOM par THALES SA 3 ans plus tard pour chaque année, s'il n'a pas été imputé entretemps.

2.4. Disponibilités et valeurs mobilières

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2023 à 2.227 K€, représentés intégralement par les comptes courants bancaires (+1.473 K€ au 31/12/2022).

2.5. Ecart de conversion actif et passif

Aucun écart de conversion actif et passif n'a été constaté dans les comptes au 31 décembre 2023.

2.6. Comptes de régularisation

Les comptes de régularisation correspondent aux charges constatées d'avance pour 521 K€ (371 K€ au 31/12/2022).

2.7. Capitaux propres

Capital social = 3 459 K€

Mouvements des titres	Nombre	Val. Nominale	Capital Social
Titres en début d'exercice	399 940	8,65	3 459
Titres en fin d'exercice	399 940	8,65	3 459

CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Affectation Résultat 2022	Résultat 2023	Autre	Clôture
Capital social	3 459				3 459
Réserve légale	346				346
Autres réserves	-				-
Report à nouveau	31 344	- 712			30 632
Résultat	- 712	712	- 509		- 509
Subvention	-			-	-
Capitaux propres	34 437	0	- 509	-	33 928

2.8. Provisions pour Risques et Charges

Nature des provisions	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
Provisions pour risques	608	-	-	608
Provisions pour charges	830	272	-	1 102
TOTAL	1 438	272	-	1 710

Les provisions pour risques sont composées de provisions pour litiges : aucune variation sur la période.

Les provisions pour charges sont composées uniquement par la provision pour Indemnités de fin de carrière (IFC). Ces provisions sont calculées selon le processus des IFC du groupe THALES (voir note 1.8).

2.9. Emprunts et dettes

Etat des dettes	2023	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	2022
Etablissements de crédit	-	-		-
Dettes financières diverses	16 490	16 490		13 443
Fournisseurs	2 567	2 567		3 677
Dettes fiscales & sociales	6 293	6 293		5 136
Autres dettes	-	-		-
Produits constatés d'avance	4 072	4 072		2 981
TOTAL	29 422	29 422		25 237

ERCOM n'a aucune dette envers les Etablissements de Crédit.

Les dettes financières diverses correspondent au compte courant de ERCOM vis-à-vis de sa société sœur SUNERIS. La variation à la hausse sur la période se justifie par des mouvements de trésorerie entre les deux sociétés sur la période (voir note 2.3 sur le compte clients : Il conviendra d'imputer le compte courant créditeur au passif sur le compte client débiteur à l'actif, afin d'ajuster à la baisse les comptes d'actif et de passif.)

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 4.072 K€ (2.981 K€ au 31/12/2022).

Les produits constatés d'avance sont composés de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur (essentiellement les contrats de maintenance annuelle).

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à 31.712 K€ au 31/12/2023 contre 11.252 K€ au 31/12/2022.

Nature du chiffre d'affaires	2023	2022
Vente de produits finis	1 665	1 618
Prestation de services	12 047	9 634
TOTAL	13 712	11 252

L'activité « Cybersécurité » a réalisé en 2023 un chiffre d'affaires de 9,9 M€ contre 7,8 M€ en 2022, soit une croissance de 26%, principalement tirée par les ventes constatées sur la gamme de produits historiques CRYPTOSMART.

ERCOM a également facturé sur l'exercice 3,8 M€ de services inter compagnies (loyers, services de direction générale, financiers, RH et Informatique) à sa société sœur SUNERIS (contre 3,4 M€ en 2022).

Soit un total de chiffre d'affaires de 13,7 M€ en 2023 contre 11,3M€ en 2022.

3.2. Autres produits d'exploitation

- Production immobilisée :

Pour rappel, du fait de l'intégration d'ERCOM dans le Groupe THALES, à compter de Janvier 2019, ERCOM a révisé ses critères d'activation afin de mieux appréhender les perspectives commerciales futures dans la valorisation de ses frais de développement. Aucun frais de R&D sur les produits développés par la société n'a été immobilisé depuis 2019 via l'enregistrement d'une production immobilisée au crédit du compte de résultat (voir notes 1.3 et 2.1).

- Reprises sur amortissement, provisions et transferts de charges :

Ce poste inclut principalement 3.368 K€ de transfert de charges d'exploitation (refacturations de frais de développement R&D à THALES) contre 2.471 K€ en 2022.

3.3. Charges d'exploitation

Charges d'exploitation	2023	2022
Achats de matières premières	381	57
Variation de stock	3	185
Autres Achats et charges externes	9 096	7 636
Impôts et Taxes	314	314
Salaires et traitements	5 390	4 576
Charges sociales	2 952	2 349
Dotations aux amort. sur immob.	448	410
Dotations aux prov. sur actif circulant	72	250
Dotations aux provisions pour R&C	110	145
Autres charges	377	201
TOTAL	19 143	16 125

Le résultat d'exploitation est de -1.402 K€ au 31/12/2023 contre -1.827 K€ au 31/12/2022.

Globalement, les achats et les charges externes passent de 7.636 K€ en 2022 K€ à 9.096 K€ en 2023, principalement en raison de coûts engagés sur la période spécifiquement dans le cadre du développement du produit « Hub DR ».

La masse salariale globale, y compris les charges sociales passe de 6.926 K€ en 2022 à 8.342 K€ en 2023, pour un effectif moyen de 65 personnes en 2023 contre 60 pour l'exercice précédent. L'essentiel de ce différentiel est soit refacturé à SUNERIS dans le cadre de convention de services inter compagnies (voir point 3.1), soit à THALES SIX via le transfert de charges dans le cadre de la refacturation des frais liés au développement de l'activité CITADEL (voir point 3.2).

3.4. Résultat financier

Résultat Financier	2023	2022
Produits Financiers	- 5	330
Charges Financières	147	11
Résultat Financier	- 152	319

- Les charges financières se composent essentiellement de l'ajustement annuel de la provision pour indemnités de fin de carrière (IFC), qui est fonction du taux d'actualisation utilisé par rapport à 2022.

3.5. Résultat exceptionnel

Résultat Exceptionnel	2023	2022
Produits Exceptionnels	-	2 886
Charges Exceptionnelles	12	- 3 151
Résultat exceptionnel	- 12	- 265

- Les charges exceptionnelles incluent le passage en perte des titres Zoom pour 12 K€ (provisionnés à 100% depuis 2019). La reprise de provision correspondante a été passée en contrepartie dans les comptes de reprise de provision (voir point 3.2), opération sans effet sur le résultat de l'année.

3.6. Participation

Aucune participation n'a été constatée au 31.12.2023.

3.7. Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 31/12/2023 est de -1.057 K€ et correspond au Crédit d'Impôt Recherche (-1.041 K€ en 2022).

AUTRES INFORMATIONS

4.1. Détail des charges à payer et produits à recevoir par poste de bilan

- Produits à recevoir

Produits à recevoir	2023	2022
Clients FAE	-	9
Clients FAE SUNERIS	10 090	5 258
Clients FAE Thales	-	-
Autres frais de personnel	-	8
Total	10 090	5 275

- Charges à Payer

Dettes fournisseurs et rattachés	2023	2022
Fournisseurs FNP	1 515	3 261
Fournisseurs FNP intercos Suneris	-	-
Fournisseurs FNP intercos Thales	-	-
Total	1 515	3 261

Dettes fiscales et sociales	2023	2022
Dettes prov. congés payés	497	472
Autres frais de personnel	207	67
Primes et Bonus à payer	613	541
Org.soc. congés à payer	235	223
Org. sociaux aut. charges à payer	346	325
CAP CVAE	1	56
CAP taxe d'apprentissage	5	0
CAP contrib.soc.solidarite	1	1
CAP TVS	27	18
CAP part. effort construction	84	61
CAP AGEFIPH	13	13
Total	2 028	1 777

4.2. Engagements hors bilan

Au 31/12/2023, ERCOM ne présente aucun engagement hors bilan.

4.3. Ventilation de l'effectif

Les effectifs d'ERCOM au 31/12/2023 sont de 67 personnes dont 63 sont des cadres.

4.4. Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

4.5. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Au titre de l'exercice 2023, les honoraires des Commissaires aux Comptes s'élèvent à 27 K€.

4.6. Informations sur les sociétés liées

	Crystal devenu TSN	Suneris	Thales Six GTS France	Thales SA	Thales Global Services	Thales Digital factory	Thales Services Numériques	TOTAL
Créances entités liées		11 841		26	854		40	12 761
Dettes entités liées			- 2		- 25	- 154	91	90
Comptes courants entités liées	33 168	- 16 490		4 482				21 160

Depuis son intégration dans le Groupe THALES en Janvier 2019, ERCOM est désormais consolidée dans le Groupe THALES.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

NA.